

OBJET : Délégation de service public – Gestion du multi-accueil collectif de Carnoux en Provence
Désignation des membres du Comité de pilotage 2022 / 2027 – Modification de l'arrêté n° 489-2022
du 5/10/2022

ARRETE N° 46-2024

Nous, Jean-Pierre GIORGI,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'ordre National du Mérite,
Maire de la Commune de CARNOUX en PROVENCE,

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République
VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L 2143-4,
VU la délibération n° 1-VII du 9 décembre 2021 désignant la société « LA MUTUALITE
FRANCAISE » comme délégataire en charge de la gestion du multi-accueil collectif de Carnoux en
Provence,
VU le Cahier des charges portant modalités de désignation des membres du comité de pilotage,
VU l'arrêté n° 489-2022 du 5 octobre 2022 désignant les membres du comité de pilotage 2022/2027,
CONSIDERANT qu'il convient de remplacer un membre représentant du comité de pilotage,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 489-2022 du 5 octobre 2022 est modifié comme suit :

Sont nommés membres du comité de pilotage :

EN QUALITE DE REPRESENTANTS DU DELEGATAIRE	EN QUALITE DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE
M. Matthieu COUAILLES M. Benjamin FILY	M. Jean-Pierre GIORGI (Président) Mme Denise SEGARRA Mme Pauline JIMENEZ

ARTICLE 2 : Les autres articles de l'arrêté n° 489-2022 du 5 octobre 2022 restent inchangés.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du
présent arrêté dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône.

Fait à Carnoux-en-Provence, le 25 mars 2024.


Le Maire,
Jean-Pierre GIORGI